

# Pierre Fatio, martyr de la démocratie ou héros malgré lui? : Propos historiographiques

Autor(en): **Fatio, Olivier**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **36-37 (2006-2007)**

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002759>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Pierre Fatio, martyr de la démocratie ou héros malgré lui ?

## Propos historiographiques

Olivier Fatio,  
*professeur honoraire Université de Genève*

---

Pierre Fatio n'est assurément pas Lorenzaccio, comme me l'a fait remarquer Jean-Paul Barbier-Mueller, lorsqu'il rédigeait la postface de l'ouvrage *Pierre Fatio et la crise de 1707*<sup>1</sup> ! En dépit de sa fin tragique, le personnage aurait manqué d'une véritable épaisseur dramatique ; il est « simplement une importante figure de l'histoire genevoise, comme chaque ville d'Europe en possède quelques-unes »<sup>2</sup>. Ces réflexions stimulantes et passablement iconoclastes ont été placées en postface du livre plutôt qu'en préface ; on pouvait craindre qu'à leur lecture, les magistrats qui honoreront la commémoration de ce soir<sup>3</sup> n'estiment leur présence superflue et ne s'empressent de débaptiser la rue Pierre-Fatio pour l'appeler rue Léon-Nicole ou rue Jean-Vincent, des révolutionnaires d'une autre trempe !

Quel est donc ce Pierre Fatio ? Quelle conscience politique avait-il de sa propre action ? En outre, car il n'était pas seul, quelle était la conscience politique de ces centaines de citoyens revendicateurs, qualifiés de séditieux par le gouvernement, qui avaient choisi Fatio pour les représenter ? Questions délicates auxquelles plusieurs réponses ont été apportées. Pour y voir plus clair, le rappel de quelques événements s'impose.

---

<sup>1</sup> Jean Paul Barbier-Mueller, « Postface » dans Olivier et Nicole FATIO, *Pierre Fatio et la crise de 1707*, Genève, 2007, pp. 245-247.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 246.

<sup>3</sup> Le 5 septembre 2007 eut lieu une commémoration devant la stèle de Pierre Fatio à l'angle de la rue du Perron et de la rue Calvin, au cours de laquelle le conseiller d'État David Hiler et la conseillère administrative Sandrine Salerno rendirent hommage à Pierre Fatio.

Pierre Fatio naît le 30 octobre 1662. François, son père, marchand-banquier, issu d'une famille de réfugiés protestants d'origine lombarde, s'était installé à Genève en 1647 et rapidement imposé par son esprit d'entreprise et son mariage avec Marie Franconis-Lullin qui l'avait introduit dans le cercle des familles au pouvoir.

Après des études de droit à Bâle, Valence et Montpellier, Pierre devient un avocat réputé. En 1694, il se lie à son tour à l'oligarchie en épousant Élisabeth Chouet, fille du conseiller d'État Léonard Chouet et de Michée Le Fort, elle-même sœur du syndic Amy Le Fort et du fameux amiral François Le Fort. En 1688, il entre au Conseil des Deux-Cents ; poursuivant sa carrière politique comme châtelain de Saint-Victor et Chapitre en 1691, il est élu auditeur de justice en 1695 et châtelain de Peney en 1700. Mais sa carrière politique s'arrête là : son frère aîné, Jacques-François, malgré son peu d'expérience, lui est préféré en 1705 pour entrer au Petit Conseil. Sans doute les prises de position de Pierre en faveur de réformes institutionnelles ont-elles joué contre lui.

Ces opinions « progressistes » amènent ses concitoyens à en faire leur porte-parole, le 18 janvier 1707, pour défendre devant le gouvernement les revendications du marchand toilier François Delachana souscrites par des centaines d'autres Citoyens et Bourgeois, soit le vote secret lors des séances du Conseil général, l'élection des nouveaux membres du conseil des Deux-Cents par lui-même et non plus par le Petit Conseil, la limitation des membres d'une même famille dans les conseils et la publication des Édits afin que chacun puisse connaître ses droits et ses devoirs. À ces quatre revendications, Fatio ajoutera celle d'un droit d'initiative, réclamant l'examen par le Conseil général de toute proposition de loi appuyée par 50 citoyens.

Commence alors un emballement de sept mois au cours duquel le Petit Conseil et le Conseil des Deux-Cents feront tout pour s'opposer à ces demandes alors que Fatio se battra afin que le Conseil général, source de la souveraineté populaire selon les édits du XVI<sup>e</sup> siècle, recouvre son droit de légiférer. Dès mars 1707, la liquidation physique du trublion, adulé par le peuple, est envisagée par le pouvoir qui appelle à la rescousse ses alliés bernois et zurichois pour mater des citoyens « malintentionnés », sans cesse rassemblés dans les estaminets ou sur les places publiques.

Ulcéré, le gouvernement doit pourtant lâcher du lest ; trois Conseils généraux sont convoqués au cours du mois de mai. Les séances des 5 et 12 mai se déroulent dans une confusion presque complète ; celle du 26, soigneusement préparée par des émissaires du pouvoir et des bourgeois modérés, parvient à une sorte de compromis. Fatio y sera minorisé et les syndics réussiront quasi-miraculeusement à tirer leur épingle du jeu en faisant quelques concessions dont ils n'auront de cesse d'éliminer la plus importante : la convocation quinquennale d'un Conseil général chargé de légiférer (ce sera chose faite en décembre 1712).

Dès la fin du mois de mai, le pouvoir entame une véritable répression : les échauffourées qui suivent le dernier Conseil général – bris de vitres, menaces de jeter au Rhône les séides du gouvernement, horions – lui en offrent le prétexte ; il peut compter sur l'aide des combourgeois bernois et zurichois qui, dès le 4 juin, envoient 300 hommes grâce auxquels s'installe jusqu'à la fin de l'année une sorte de loi martiale dans la cité.

Le Petit Conseil reprend les choses en main ; il isole les chefs des « malintentionnés » en les excluant des banquets républicains organisés dans les quartiers pendant le mois de juin en signe de réconciliation : les simples citoyens y mangent à côté d'un syndic, d'un conseiller, d'un pasteur, flattés sans doute de contribuer à l'image idyllique d'une république fraternelle et apaisée. Pendant ce temps tombent les condamnations, souvent dures, des auteurs de troubles des 26, 27, 28 mai : bannissements, bourgeoisies cassées, mais aussi simples admonestations à se mieux conduire.

Le pouvoir, vigilant, crée une commission secrète qui suit en temps réel, grâce à un réseau d'espions, les faits et gestes de Fatio et des autres chefs de la bourgeoisie. Au début d'août, il a le sentiment que leurs rencontres sont plus fréquentes, aussi force-t-il l'allure : il fabrique un complot, fait arrêter ses soi-disants auteurs, Nicolas Lemaître, Jean-Antoine Piaget, et dans la foulée, surmontant sa crainte de déclencher des mouvements populaires, il arrête Fatio le 17 août. Lemaître est pendu à Plainpalais ; Piaget se noie en s'enfuyant par le Rhône. Quant à Fatio, il est maintenu au secret pendant près de trois semaines. Son procès est expédié par le Petit Conseil, il est condamné à mort moins « *pour des crimes commis* », comme le dira son cousin, le mathématicien Nicolas Fatio de Duillier,

« *que pour ceux que l'on craignait qu'il pourroit faire un jour* »<sup>4</sup>. Son frère, Jacques-François, membre du Petit Conseil, obtient au moins qu'il n'ait pas la tête tranchée par le bourreau, infamie suprême. On le fusillera donc dans la cour de la prison de l'Évêché après que quatre paires de pasteurs se furent relayées dans sa cellule, le jour même de son exécution, pour lui faire avouer des crimes qu'il ne peut reconnaître puisqu'il estime ne pas les avoir commis. Il marche à la mort « *comme s'il eut été à la promenade* »<sup>5</sup>, sans doute porté par le sentiment intime d'avoir raison. La répression se poursuit jusqu'à Noël; il devient alors clair que la situation est normalisée.

Pourquoi cet homme auquel on avait proposé de prendre le large s'est-il laissé exécuter? Sans doute parce qu'il savait son sort scellé; sans doute aussi parce que son but, comme il le dit aux pasteurs Domaine Butini et Michel Turrettini, avait été « *de suivre les lumières de sa propre conscience* » et qu'il n'avait « *rien fait que dans une bonne intention* ». Pourquoi se serait-il enfui puisqu'il ne se sentait sent coupable de rien?<sup>6</sup>

Alors Fatio, victime d'un déni de justice? Revenons à Jean Paul Barbier-Mueller : parvenu au bout de l'histoire, estime-t-il, le spectateur ne parvient plus à trouver les syndics antipathiques, les ennemis de Fatio injustes : « *personne ne peut vivre en paix, face à un provocateur, même devenu muet* »<sup>7</sup>. Car après qu'une amnistie eut été décrétée par les autorités, Fatio continue à rencontrer « *dans des circonstances suspectes des hommes suspects [...], bien qu'il n'ait sans doute plus échafaudé de projet de révolte, comme on va l'en soupçonner, et comme il s'en défendra* »<sup>8</sup>. Dès lors, demande Barbier-Mueller : et si Fatio n'était pas seulement victime de l'intransigeance des syndics et des Conseils aux mains de l'oligarchie, mais « *pour une part importante, de sa propre légèreté* »<sup>9</sup>?

Ce point de vue n'est pas tout à fait inédit. Sitôt fusillé, le nom de Pierre Fatio est volontairement oublié par son milieu

<sup>4</sup> Cité dans *Pierre Fatio et la crise de 1707*, p. 219.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*, pp. 212, 215.

<sup>7</sup> Jean Paul Barbier-Mueller, « Postface » dans *Pierre Fatio et la crise de 1707*, p. 247.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 246.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 245.

familial et politique. Déréliction durable puisqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en 1850, les conservateurs s'opposent encore à ce qu'on honore la mémoire de ce factieux. Ainsi le farouche adversaire des radicaux, le docteur Antoine Baumgartner s'en prend au projet d'une statue de Fatio au Molard<sup>10</sup> : « *Pensez-vous avilir trois siècles d'un sage et vertueux gouvernement en rappelant la sévérité, peut-être nécessaire, qu'il déploya dans cette unique circonstance?*<sup>11</sup> [...] *Que Fatio fut un grand homme? Non. Que ses juges furent des scélérats, des tyrans? Pas davantage* »<sup>12</sup>. Abordant la question du modèle qui devrait servir à la confection de la statue, Baumgartner ajoute : « [...] *Comptez-vous faire une figure de fantaisie, à laquelle vous prêterez l'idéal du démocrate, du tribun, du patriote, tel que vous l'entendez, une figure à effet où soient écrites toutes les vertus et tous les talents, comme cela convient à un honnête conspirateur?* »<sup>13</sup>

Mais à ceux qui veulent occulter le souvenir de Fatio s'opposent ceux qui veulent l'exalter, les cercles bourgeois qui, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, reconnaissent en lui l'origine de leurs revendications. Nul mieux qu'André Corbaz n'a illustré cette veine hagiographique dans son *Pierre Fatio. Précurseur et martyr de la démocratie genevoise*<sup>14</sup>. Bien informé, quoique parfois confus et imprécis, Corbaz annonce d'emblée qu'il fera moins un livre d'histoire que de passion : « *Le nom de Pierre Fatio brille comme un diamant dans l'écrin de la*

<sup>10</sup> Antoine BAUMGARTNER, *La statue de Pierre Fatio*, Genève 1850.

<sup>11</sup> BAUMGARTNER, *op. cit.*, p. 17. L'auteur poursuit : « Vous ne voulez pas pardonner une seule action à cette aristocratie modérée, et vous prétendez peut-être qu'on oublie les crimes innombrables commis par la démocratie. Un libéral a été mis à mort en 1707, dans les prisons de Genève, après un jugement régulier. C'est à jamais regrettable s'il était innocent. Mais si vous donnez l'exemple d'une telle rigueur, d'une telle sévérité qui rétrograde si haut dans le temps, que devons-nous donc penser des 12.000 prisonniers, hommes, femmes, prêtres, religieuses, assassinés sans jugement par vos frères et amis, dans les prisons de Paris les 2 et 3 septembre 1792 et des 3 à 400.000 qui, sans autre crime que leur naissance ou leur richesse, ont été guillotines, noyés, mitraillés, à Paris, à Lyon, à Nantes, à Toulon, à Arras, à Orange... partout? » (p. 17-18).

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 35. Baumgartner écrit encore : « En vérité, si vous preniez pour modèle un de ces types démocratiques actuels, un de nos radicaux pur sang, tranchons le mot, un de nos rouges, cela ferait une figure peu monumentale. Ce visage menaçant produirait un singulier effet au haut du fût de votre fontaine, et cette figure étrange serait mal comprise par les bons paysans du marché ».

<sup>14</sup> André CORBAZ, *Pierre Fatio. Précurseur et martyr de la démocratie genevoise 1662-1707*, Genève [1923].



*Genève démocratique. Pionnier et défricheur, entraîneur du peuple, il infusa à ses partisans un enthousiasme qui nous confond et pousse même les plus sceptiques à l'admiration* »<sup>15</sup>.

Corbaz replace Fatio dans le courant de l'histoire de Genève : il est le fils spirituel des Eidgnots et des libertins du XVI<sup>e</sup> siècle qui exaltent l'esprit de liberté et barrent le chemin à ceux qui poussent le peuple à la servilité<sup>16</sup>. En protestant convaincu, Corbaz prête à Fatio l'intention d'ajouter au titre de métropole de la foi déjà reconnu à Genève celui de temple de la démocratie<sup>17</sup>. Les conceptions politiques de Fatio sont l'expression et la conséquence naturelle de la pensée protestante<sup>18</sup>. « *L'évangile apporté par Fatio ne diffère pas de celui de Rousseau* »<sup>19</sup>. Car « *Pierre Fatio, c'est tout le dix-huitième siècle en gestation, les philosophes et les littérateurs, Montesquieu et Rousseau. Et ce sont les géants de 89. C'est pour Genève les Deluc, les Vieussieux, les Étienne Dumont. Et c'est aussi James Fazy* »<sup>20</sup>. Fatio fait non seulement renaître la Genève démocratique de 1535 mais prépare celle de 1848<sup>21</sup>.

Corbaz synthétise la situation en ces termes<sup>22</sup> : le drame national de 1707 met aux prises « *les deux Genèves issues de la Réforme; [...] l'une fière de son savoir, de ses vertus et des longs services rendus, gardienne trop vigilante des lois et des traditions, et qui porte en elle les défauts des régimes vieillis. L'autre, tout emplie des sèves juvéniles qui font gonfler les bourgeons pour l'appel des frondaisons nouvelles : une Genève jeune d'espérance, inhabile et sans expérience, mais décidée à vaincre et jamais rebutée. L'une qui, pour triompher, a eu recours aux armes des gouvernements impopulaires. L'autre qui a vécu des heures de délire et qui, soudain, est retombée meurtrie de la cime sur laquelle passe à cette heure l'ouragan de feu et qui, vaincue mais non asservie, attendra patiemment au cadran de l'Histoire l'heure de la revanche* ».

15 CORBAZ, *op. cit.*, p. 5.

16 *Ibid.*, p. 84.

17 *Ibid.*, p. 67, 172.

18 *Ibid.*, p. 182-183.

19 *Ibid.*, p. 329.

20 *Ibid.*, p. 269.

21 *Ibid.*, p. 329.

22 *Ibid.*, p. 268-269.

Alors Pierre Fatio, un « *papillon politique* »<sup>23</sup>, ou un chef du peuple révolutionnaire et le père spirituel de Rousseau? On ne tranchera pas une alternative à jamais piégée par l'idéologie : on peut tout au plus tenter de s'approcher des personnes et de leurs intentions.

L'homme auquel se sont adressés les citoyens est un combatif; de son père, il a hérité l'esprit d'entreprise et le goût de l'action. Efficace, il s'engage avec passion dans les causes qu'il défend; sa vie durant, il suivra un même cap. Sa présence est forte, il a de la prestance, de l'éloquence et de l'autorité, une pensée structurée qui repère vite les faiblesses d'un raisonnement. Il aime mener les gens et avoir raison, il est à l'occasion agressif : mieux vaut être de ses amis<sup>24</sup> ! La haute idée qu'il a de lui-même l'écarte de toute modestie, en particulier pour les causes qu'il défend. Il est de surcroît sensible à l'image qu'il donne de lui : son impassibilité devant le peloton d'exécution le prouva et il ne sera jamais effleuré par l'idée d'aller faire amende honorable devant le Premier syndic, comme le feront ses partisans.

Mais cette personnalité forte, devenue un symbole pour ceux qui l'ont mandaté – nombre de bourgeois l'appellent le Prince ! – n'est pas un démocrate au sens moderne du terme. Il n'envisage pas l'extension des droits politiques à tous les membres de l'État, en l'occurrence les natifs, habitants et sujets de la campagne; sa conception de la citoyenneté est corporative. Toutefois, si on ne peut le qualifier de pionnier de la démocratie au sens du XIX<sup>e</sup> siècle, on doit tout de même reconnaître qu'au sein du corps des citoyens et bourgeois, il est le précurseur des pratiques démocratiques actuelles : il a en effet œuvré pour une meilleure représentation de cette classe dans les conseils et un meilleur exercice par les citoyens du pouvoir de sanction et de législation. Grâce à lui, les événements de 1707 sont devenus une sorte de matrice – le terme est de Marc Neuenschwander – des contestations qui secoueront Genève au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il a voulu élargir la représentativité des conseils et redonner une réalité à la souveraineté populaire en obligeant le Petit Conseil et le conseil des Deux-Cents à soumettre toutes les lois au Conseil général; il a même envisagé l'extension des droits de ce

<sup>23</sup> Jean Paul Barbier-Mueller, « Postface » dans *Pierre Fatio et la crise de 1707*, p. 246.

<sup>24</sup> Cf. *Pierre Fatio et la crise de 1707*, p. 47.



dernier en proposant de le doter d'un droit d'initiative, ajoutant à la démocratie représentative une ébauche de démocratie directe<sup>25</sup>.

Dans un « *Dialogue des morts* » destiné à tourner Fatio en ridicule, le secrétaire d'État Mestrezat lui fait dire par une ombre : « *L'endroit par lequel vous vous êtes le plus fait écouter et qui flattoit bien des gens, c'est cette large porte que vous désirez vouloir ouvrir par vos nouvelles lois pour donner à chaque citoyen, de quelle condition et profession qu'il fut, l'entrée libre dans les emplois* ». Or pour ses adversaires, persuadés qu'il ne pouvait y avoir de meilleur gouvernement que le leur, cette idée ne saurait correspondre aux aspirations des citoyens ; un honnête artisan ne doit-il pas gagner de quoi entretenir sa famille plutôt que s'occuper « *d'emplois qui bien loin de luy attirer quelque profit luy fourniroyent des occasions de dépense* » ? Plutôt que se lancer en politique, comme le voudrait Fatio, le citoyen qui a bien travaillé doit jouir de son revenu « *comm'il est aisé de le faire dans Geneve, où l'on est exempt de charges et d'impôts qui succent le peuple [...] sans se piquer d'avoir part aux soins fatigans et onereux qui occupent ceux qui ont l'administration des affaires publiques* ». Dans cette perspective, un bon citoyen est un citoyen prospère mais sans opinion politique!<sup>26</sup>

Démagogue à éliminer pour une oligarchie qui occultera son souvenir ; concepteur et défenseur de principes fondamentaux pour une bourgeoisie qui le vénérera comme un martyr de la démocratie, Fatio, par son talent et ses convictions, a structuré des aspirations qui l'ont précédé et qui lui survivront. Le choix fait le 18 janvier 1707 par les citoyens en lutte pour la reconnaissance de leurs droits a donné à leur action un retentissement historique que personne, ni eux, ni le gouvernement, n'aurait pu envisager à la lecture des quatre articles de François Delachana.

Fatio n'est certainement pas un « papillon politique », mais il n'est pas non plus un Rousseau avant la lettre. Il est seulement une personnalité suffisamment forte pour transformer des revendications, somme toute limitées, en crise politique majeure et faire d'un épisode qui aurait dû rester sans lendemain une référence historique dont son patronyme deviendra le symbole, pour ne pas dire le mythe.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 238.

<sup>26</sup> *Ibid.*, pp. 238-239.